

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux le vingt quatre septembre à huit heures, le Conseil Municipal de CRUZILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Gilles CHARPY-PUGET, Maire

Présents : BILLOT Thomas, CHAPUIS Armelle, CHARPY-PUGET Gilles, CRÉMONA Cédric, GUILLEMAUD Thibaut, MOINE Bernard, NASSIR Marine, RATTEZ Karine, RATTEZ Thomas, ROSE Jean-Philippe, THURISSET Alexandre.

Excusés :

Secrétaire de séance : CHAPUIS Armelle

Date de la convocation : 15 septembre 2022

---

**ORDRE DU JOUR :**

- Coupes de bois pour 2023
- Tarif des affouages
- Recrutement agent recenseur
- Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2022 est lu et **adopté à l'unanimité des membres présents.**

**1. Inscription à l'état d'assiette – Destination des coupes – Affouages – Exercice 2023**

A la demande de l'ONF, la commune de CRUZILLE, à l'unanimité des membres présents, approuve :

- L'inscription à l'état d'assiette 2023 de la parcelle V d'une surface de 4.96 ha
- La vente sur pied des arbres de futaies affouagères par les soins de l'ONF et la délivrance du taillis
- L'exploitation des parties délivrées par des affouagistes
- Accepte le dépôt des bois issus du domaine.

**2. Tarif des affouages 2022/2023**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote pour maintenir le tarif des affouages 2022/2023 à 50 €.

**3. Agent recenseur**

Suite à la proposition de M. Le Maire, Mme Bénédicte Bonnard accepte le poste d'agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour le recrutement de Mme Bénédicte Bonnard au titre d'agent recenseur pour l'année 2023.

Son indemnité sera fixée ultérieurement

Le recensement se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023

**4. Questions diverses**

- M. le Maire informe le conseil municipal de la titularisation de Rodolphe MEUNIER au poste d'agent technique à compter du 1er septembre 2022.

- Courrier du rallye des vins : demande de passage sur la commune le dimanche 4 juin 2023.

Le conseil municipal, au regard des récents travaux de voirie engagé, maintient sa décision de refuser le passage du rallye des vins.

Cette décision est également motivée par le refus de l'organisation de programmer le passage le samedi.

- Location de la salle communale "le club" :

Suite à de récentes demandes de mise à disposition de la salle communale pour des animations/conférence/séances à titre professionnel, le conseil municipal réfléchi aux modalités de location.

- Divagation des chiens : suite à plusieurs plaintes reçues en mairie, la commune informera les personnes concernées par lettre recommandée de leurs obligations et risques encourus.

Pour information, dès à présent tout animal observé régulièrement à l'état de divagation sera remis à la fourrière.

- Stationnement : un courrier sera adressé aux personnes stationnant leur véhicule sur des emplacements présentant un caractère dangereux pour la circulation.

Il est rappelé que les espaces publics n'ont pas vocation de stationnement semi-permanent aux véhicules et/ou véhicules remorquables privés.

- Poubelles : La commune est régulièrement informée de problèmes de propreté aux niveaux des points de ramassage des ordures ménagères et PAV. La commune rappelle aux locataires concernés des règles à respecter.

- Abri bus : La création d'un abri bus au point de ramassage du transport du lycée est à l'étude.

- Marché de Noël : Une réunion de préparation est fixée au jeudi 13 octobre 2023 à 20h en mairie

- CCAS : le traditionnel repas au restaurant proposé aux +de 70 ans est en préparation.

- La convention relative à la cantine de l'école Marcel Pagnol de Lugny va être rediscutée.

- Le conseil municipal étudiera prochainement des solutions pour faire des économies d'énergie

La séance est levée à 11H30

Le Secrétaire de séance,  
Armelle CHAPUIS



Le Maire,  
Gilles CHARPY-PUGET

